Visualiser et Vérifier mes DSN Tutoriel



L'essentiel & plus encore

# Descriptif

# Présentation du service en ligne

# Bon à savoir

# Pour qui ?

Ce service en ligne permet aux employeurs et leurs tiers-déclarants de visualiser les anomalies détectées sur les DSN.

# **Fonctionnalités**

- Envoi d'un mail automatique à l'entreprise et/ou son tiers-déclarant lorsqu'une erreur est détectée.
- Sélection de la période de paie.
- Sélection de la fraction DSN pour un établissement multi-fraction.
- Précision sur le domaine de l'erreur.
- Liste des salariés concernés par l'erreur.
- Précision sur la récurrence des erreurs : nombre de fois où l'erreur a été rencontrée de manière consécutive sur le même salarié ou sur un salarié différent.

# Visualiser mes DSN

# Permet de consulter

- Le nombre de salariés.
- Le montant de la rémunération totale brute.
- Le montant total des cotisations établissement.
- Le montant total des cotisations individuelles.
- Le montant total des réductions hors exonération.
- Le nombre de contrats prévoyance (santé, invalidité, décès).

# Fonctionnement

- Lors de l'ouverture, les 3 dernières périodes de paie sont affichées.
- Bouton « Voir plus » pour accéder aux autres périodes de paie des 12 derniers mois.
- Pour consulter la synthèse d'une fraction DSN, cliquer sur le nom de la fraction.

# Vérifier mes DSN

# Un nouveau service en ligne pour la DSN

- La MSA vient d'ouvrir un service en ligne permettant aux entreprises du Régime Agricole et aux tiers déclarants, de visualiser les anomalies détectées suite à l'intégration de leurs DSN.
- Les anomalies signalées actuellement sont de 5 natures :
  - o Salarié absent de la DSN
  - Absence de rémunération pour un salarié déclaré
  - Cotisations Mutuelle et/ou Prévoyance absentes
  - Données d'adhésion/d'affiliation Prévoyance erronées ou absentes
  - Erreurs de taux ou d'assiette de cotisation
- En bénéficiant de ce service, vous recevrez chaque mois un e-mail via votre espace privé MSA vous précisant les anomalies détectées (à l'adresse renseignée dans les rubriques «Contact émetteur » du fichier DSN) et les consignes de régularisation à appliquer.

# Les avantages à utiliser les SEL

# Avec les services en ligne vous bénéficiez

- Gratuité : l'offre de services est gratuite pour toutes les entreprises du secteur agricole.
- Autonomie : gain de temps, souplesse, évite les déplacements ou les appels à la MSA.
- Rapidité : accessible en quelques clics.
- Sauvegarde : données sauvegardées entre chaque connexion.
- **Disponibilité** : 24h/ et 7j/7.
- Sécurité : accès par mot de passe, connexions cryptées.
- Procuration : possibilité offerte aux tiers d'effectuer la démarche via l'espace privé tiers déclarant.



# Les inconvénients à ne pas l'utiliser

# Sans espace privé

- Aucun email d'alerte ne sera envoyé.
- Vous ne pouvez pas connaître la nature des anomalies détectées dans les DSN.
- La persistance des anomalies pourra engendrer des conséquences sur les droits aux prestations des salariés.
- Vous risquez d'exposer l'entreprise à un contrôle par les services de la MSA.



# Modalités d'accès

Pour accéder au service, rendez-vous sur « Mon espace privé : entreprise » puis dans « Mes services », identifiez le bloc « DSN/DPAE/DTS », cliquez sur « Voir tous les services » puis sélectionnez « Visualiser et vérifier mes DSN ».



# Étapes clefs

Laissez-vous guider

# Page d'accueil du service

La page d'accueil permet de naviguer entre les périodes de paie, d'afficher les fractions et le nombre d'anomalies.

- Lors de l'ouverture au service les 3 dernières périodes de paie sont affichées. Le bouton « Voir plus » (1) permet d'accéder aux autres périodes de paie des 12 derniers mois.
- Pour consulter la synthèse d'une fraction DSN l'utilisateur doit cliquer sur le nom de la fraction (2).
- Si des anomalies sont détectées sur une fraction DSN, un lien précisant le nombre d'anomalies permet d'accéder au détail (3).
- Si aucune DSN n'a été déposée pour la période de paie, le message « Aucune DSN déposée à ce jour » apparait (4).



# Synthèse d'une fraction DSN

La page de synthèse reprend :

- le nombre d'anomalies détectées (1) ;
- le nombre de salariés (2) ;
- le montant de la rémunération brute plafonnée (3) ;
- le montant total des cotisations établissement (4) ;
- le montant total des cotisations individuelles (5);
- le montant total des réductions hors exonération (6) ;
- le nombre de contrats prévoyance (santé, invalidité, décès) (7).

Pour accéder au détail des différentes cotisations et réductions ainsi qu'au nombre de contrats prévoyance, l'utilisateur doit cliquer sur « Tout voir ».

DSN Novembre 2019 - Fraction 1/1	40 anomalies
Synthèse des Informations DSN à destination	de la MSA.
2. 47 salariés Rémunérations brutes déplafonées Cotisations cumulées	57381.90 € 3
Pas de Cotisation Etablissement	4
Cotisations individuelles	33 999,94 € 5
Reductions	-12 809,04 €
	Total 21 190,9 €
Adhésion prévoyance	tout voir aucun con 7
Invalidité	aucun contrat
Décès	1 contrat 🔻
< Retour à mes DSN	

# **Cotisations cumulées**

otisations cumulées	tout voir	
Pas de Cotisation Etablissement		
Cotisations individuelles		765 951,27 € 4
040-Cotisation AC 045-Cotisation AT 048-Cotisation AGS 049-Alloc. de logement (FNAL) 068-Contrib. solidarité autonomie 071-Contribution forfait social 072-Contrib sociale généralisée 074-Alloc. familiale - tx norm. 075-Assurance Maladie 076-Assurance Vieillesse 079-Rembst. de la dette sociale 081-Versement transport 091-Service de santé au travail 092-APECITA 100-Contrib dialogue social 102-Complt cotisation Alloc Fam 105-Régime Unifié Agirc-Arrco,Apec 907-Complt cotisation Ass. Maladie		50 704,50 € 14 629,29 € 1 877,95 € 6 232,69 € 3 739,59 € 3 873,47 € 115 527,22 € 43 005,12 € 87 274,28 € 202 055,46 € 6 278,59 € 34 099,04 € 4 720,16 € 378,04 € 199,39 € 3 819,37 € 170 061,02 € 17 476,09 €
Réductions		-59 266,21 € 4
018-Réduc géné. SS et ass. Chômage 106-Réduc géné. Agirc-Arrco		-48 293,05 € -10 973,16 €
	Total	706 685,06 €

Cette page présente les anomalies détectées sur une DSN.

Incohérence déclaration
L'affiliation à la Prévoyance est absente dans la DSN alors qu'au moins un salarié est affilié au contrat groupe souscrit par l'entreprise auprès d'Agrica
La référence du contrat Décès, Incapacité de travail et Complémentaire Santé ne commence pas par D, I ou S
Le Bloc Adhésion Prévoyance est absent dans la DSN
Absence de certains blocs Adhésion Prévoyance : Décès, Incapacité de travail ou complémentaire Frais de soins

Exemple d'anomalie « salarié »

Le service en ligne signale à l'utilisateur si l'anomalie a déjà été commise sur les périodes précédentes.



# Exemple de rapport d'anomalie.

ANO CS\_ET\_0072- Incohérence entre le montant et l'assiette de CSG / salaires partiellement déductibles

Descriptif de l'anomalie

Cette anomalie se produit lorsque le système détecte une incohérence entre l'assiette déclarée (s21.G00.81.003) et le montant de la cotisation (s21.G00.81.004) concernant la CSG / salaires partiellement déductibles 072 (s21.G00.81.001).

Le taux calculéà partir des données déclarées n'appartient pas à la liste des taux légaux et conventionnels pour cette cotisation.

Pour vérifier les taux en vigueur, vous pouvez cliquer sur le lien suivant Taux.

#### Comment déposer la DSN corrigée ?

En cas d'erreur déclarative ou d'omission, il convient de régulariser la situation lors du prochain dépôt de DSN. En cas de difficulté pour appliquer ces modalités nous vous invitons à contacter votre Editeur de Logiciel de Paie.

Lien(s) utile(s)

Consultation DSN								
Туре	Libellé	Base	Assiette	Cotisation	Taux			
Cotisation 072	Contribution sociale généralisée	04	3 044,14 €	147,26 €	4, <mark>84%</mark>			

# Exemple de rapport d'anomalie.

ANO CS\_ET\_0074- Incohérence entre le montant et l'assiette de cotisation Allocation Familiale - Taux normal

### Descriptif de l'anomalie

Cette anomalie se produit lorsque le système détecte une incohérence entre l'assiette déclarée (*s21.G00.81.003*) et le montant de la cotisation (*s21.G00.81.004*) concernant Allocation Familiale – Taux réduit 074 (*s21.G00.81.001*).

Le taux calculé à partir des données déclarées n'appartient pas à la liste des taux légaux et conventionnels pour cette cotisation.

Pour vérifier les taux en vigueur, vous pouvez cliquer sur le lien suivant Taux.

### Comment déposer la DSN corrigée ?

En cas d'erreur déclarative ou d'omission, il convient de régulariser la situation lors du prochain dépôt de DSN. En cas de difficulté pour appliquer ces modalités nous vous invitons à contacter votre Editeur de Logiciel de Paie.

### Lien(s) utile(s)

## Exemple de rapport d'anomalie.

ANO CS\_ET\_0056- Incohérence entre l'assiette déclarée et le montant de la cotisation formation professionnelle FAFSEA

### Descriptif de l'anomalie

Cette anomalie se produit lorsque le système détecte une incohérence entre l'assiette déclarée (S21.G00.81.003) et le montant de la cotisation (S21.G00.81.004) concernant la formation professionnelle FAFSEA 056 (S21.G00.81.001).

Le taux calculé à partir des données déclarées n'appartient pas à la liste des taux légaux et conventionnels pour cette cotisation.

Pour vérifier les taux en vigueur, vous pouvez cliquer sur le lien suivant Taux.

### Comment déposer la DSN corrigée ?

En cas d'erreur déclarative ou d'omission, il convient de régulariser la situation lors du prochain dépôt de DSN. En cas de difficulté pour appliquer ces modalités nous vous invitons à contacter votre Editeur de Logiciel de Paie.

Lien(s) utile(s)

### Exemple de rapport d'anomalie.

ANO CS-AD-0001 – Absence Déclaration Salarié

#### Descriptif de l'anomalie

Cette anomalie se produit quand le système détecte l'absence d'un individu dans cette déclaration alors qu'il était présent dans la déclaration du mois précédent avec un contrat en cours.

#### <u>1<sup>er</sup> cas</u> : Sortie non déclarée du salarié de l'établissement à tort :

Il est nécessaire de nous transmettre une DSN évènementielle fin de contrat et de déclarer la date de sortie dans le bloc S21.G00.62 de la DSN mensuelle.

#### 2<sup>ème</sup> cas : Transfert du salarié vers un autre établissement :

→ L'établissement d'origine du salarié devra renseigner :

Bloc « Fin du contrat – S21.G00.62 »

Date de fin du contrat - S21.G00.62.001 : date d'effet de la mutation

Motif de la rupture du contrat - S21.G00.62.002 : 100 - Mutation au sein du même groupe sans rupture du contrat

→ L'établissement d'accueil du salarié devra renseigner :

Bloc « Changements Contrat – S21.G00.41 »

Date de la modification - S21.G00.41.001 : date d'effet de la mutation

Siret ancien établissement d'affectation - S21.G00.41.012 : Siret de l'ancien établissement d'affectation

#### 3<sup>ème</sup> cas : Changement de NIR du salarié

Bloc « Individu – S21.G00.30 »

Numéro d'inscription au répertoire - S21.G00.30.001 : NIR à renseigner avec sa nouvelle valeur

Bloc « Changements Individu – S21.G00.31 »

Date de la modification - S21.G00.31.001 : date d'effet du changement

Ancien NIR – S21.G00.31.008 : NIR à renseigner avant changement (valeur déclarée le mois précédent)

#### Comment déposer la DSN corrigée ?

En cas d'erreur déclarative ou d'omission, il convient de régulariser la situation lors du prochain dépôt de DSN. En cas de difficulté pour appliquer ces modalités nous vous invitons à contacter votre Editeur de Logiciel de Paie.

#### Lien(s) utile(s)

<u>Déposer une DSN</u>

## Exemple de rapport d'anomalie.

ANO CS-CA-D59A–Absence de cotisation Individuelle Prévoyance-Assurance-Mutuelle Décès pour l'organisme AGRICA

### Descriptif de l'anomalie

Cette anomalie se produit quand le système détecte, dans la DSN :

 un montant (S21.G00.81.004) renseigné à 0 pour la cotisation Individuelle Prévoyance-Assurance-Mutuelle 059 (S21.G00.81.001) alors que ce salarié est affilié au contrat groupe de l'entreprise.

Attention ne pas tenir compte du message d'anomalie concernant votre salarié en cas de :

- Dispense
- Suspension du contrat
- Ancienneté requise

### Comment déposer la DSN corrigée ?

En cas d'erreur déclarative ou d'omission, il convient de régulariser la situation lors du prochain dépôt de DSN. En cas de difficulté pour appliquer ces modalités nous vous invitons à contacter votre Editeur de Logiciel de Paie.

### Lien(s) utile(s)

## Exemple de rapport d'anomalie.

ANO CS-CA-I59A–Absence de cotisation Individuelle Prévoyance-Assurance-Mutuelle Invalidité pour l'organisme AGRICA

#### Descriptif de l'anomalie

Cette anomalie se produit quand le système détecte, dans la DSN :

 un montant (S21.G00.81.004) renseigné à 0 pour la cotisation Individuelle Prévoyance-Assurance-Mutuelle 059 (S21.G00.81.001) alors que ce salarié est affilié au contrat groupe de l'entreprise.

Attention ne pas tenir compte du message d'anomalie concernant votre salarié en cas de :

- Dispense
- Suspension du contrat
- Ancienneté requise

### Comment déposer la DSN corrigée ?

En cas d'erreur déclarative ou d'omission, il convient de régulariser la situation lors du prochain dépôt de DSN. En cas de difficulté pour appliquer ces modalités nous vous invitons à contacter votre Editeur de Logiciel de Paie.

#### Lien(s) utile(s)

## Exemple de rapport d'anomalie.

ANO CS-CA-S59A- Absence de cotisation Individuelle Prévoyance-Assurance-Mutuelle Santé pour l'organisme AGRICA

### Descriptif de l'anomalie

Cette anomalie se produit quand le système détecte, dans la DSN :

• un montant (S21.G00.81.004) renseigné à 0 pour la cotisation Individuelle Prévoyance-Assurance-Mutuelle 059 (S21.G00.81.001) alors que ce salarié est affilié au contrat groupe de l'entreprise.

Attention ne pas tenir compte du message d'anomalie concernant votre salarié en cas de :

- Dispense
- Suspension du contrat
- Ancienneté requise

### Comment déposer la DSN corrigée ?

En cas d'erreur déclarative ou d'omission, il convient de régulariser la situation lors du prochain dépôt de DSN. En cas de difficulté pour appliquer ces modalités nous vous invitons à contacter votre Editeur de Logiciel de Paie.

### Lien(s) utile(s)

### Exemple de rapport d'anomalie.

ANO CS-ID-D00A - Incohérence de Déclaration de l'adhésion Prévoyance Décès pour l'organisme AGRICA

#### Descriptif de l'anomalie

Cette anomalie se produit quand le système détecte, dans la DSN :

Une absence du bloc adhésion prévoyance (bloc 15)

Ou

 Une référence du contrat de Prévoyance (S21.G00.15.001) erronée Pour rappel la valeur attendue est « D/numéro de contrat »

Et/ou

Un code organisme (S21.G00.15.002) non référencé pour AGRICA

Pour votre information, vous pouvez récupérer la fiche de paramétrage contenant les informations indispensables à l'envoi de DSN correctes.

Elle est accessible :

- depuis votre tableau de bord DSN.
- ou depuis votre espace privé MSA, rubrique « demander mes attestations professionnelles» puis « demander une nouvelle attestation » et cliquez sur « fiche de paramétrage des OC », valider la demande.

#### Comment corriger votre DSN?

En cas d'erreur déclarative ou d'omission, il convient de régulariser la situation lors du prochain dépôt de DSN. En cas de difficulté pour appliquer ces modalités nous vous invitons à contacter votre Editeur de Logiciel de Paie.

#### Lien(s) utile(s)

<u>Déposer une DSN</u> <u>Outil de contrôle des données des organismes complémentaires</u>

### Exemple de rapport d'anomalie.

ANO CS-ID-I00A - Incohérence de Déclaration de l'adhésion Prévoyance Invalidité pour l'organisme AGRICA

#### Descriptif de l'anomalie

Cette anomalie se produit quand le système détecte, dans la DSN :

- Une absence du bloc adhésion prévoyance (bloc 15)
  - Ou
- Une référence du contrat de Prévoyance (S21.G00.15.001) erronée Pour rappel la valeur attendue est « l/numéro de contrat »

Et/ou

Un code organisme (S21.G00.15.002) non référencé pour AGRICA

Pour votre information, vous pouvez récupérer la fiche de paramétrage contenant les informations indispensables à l'envoi de DSN correctes.

Elle est accessible :

- depuis votre tableau de bord DSN.
- ou depuis votre espace privé MSA, rubrique « demander mes attestations professionnelles» puis « demander une nouvelle attestation » et cliquez sur « fiche de paramétrage des OC », valider la demande.

#### Comment corriger votre DSN?

En cas d'erreur déclarative ou d'omission, il convient de régulariser la situation lors du prochain dépôt de DSN. En cas de difficulté pour appliquer ces modalités nous vous invitons à contacter votre Editeur de Logiciel de Paie.

#### Lien(s) utile(s)

Déposer une DSN Outil de contrôle des données des organismes complémentaires

### Exemple de rapport d'anomalie.

ANO CS-ID-S00A - Incohérence de Déclaration de l'adhésion Prévoyance Santé pour l'organisme AGRICA

#### Descriptif de l'anomalie

Cette anomalie se produit quand le système détecte, dans la DSN :

• Une absence du bloc adhésion prévoyance (bloc 15)

Ou

 Une référence du contrat de Prévoyance (S21.G00.15.001) erronée Pour rappel la valeur attendue est « S/numéro de contrat »

Et/ou

• Un code organisme (S21.G00.15.002) non référencé pour AGRICA

Pour votre information, vous pouvez récupérer la fiche de paramétrage contenant les informations indispensables à l'envoi de DSN correctes.

Elle est accessible :

- depuis votre tableau de bord DSN.
- ou depuis votre espace privé MSA, rubrique « demander mes attestations professionnelles» puis « demander une nouvelle attestation » et cliquez sur « fiche de paramétrage des OC », valider la demande.

#### Comment corriger votre DSN?

En cas d'erreur déclarative ou d'omission, il convient de régulariser la situation lors du prochain dépôt de DSN. En cas de difficulté pour appliquer ces modalités nous vous invitons à contacter votre Editeur de Logiciel de Paie.

#### Lien(s) utile(s)

<u>Déposer une DSN</u> <u>Outil de contrôle des données des organismes complémentaires</u>

### Exemple de rapport d'anomalie.

### ANO CS-RA-0001 - Rémunération brute individuelle absente

### Descriptif de l'anomalie

Cette anomalie se produit quand le système détecte qu'aucune rémunération brute non plafonnée n'est déclarée pour au moins un salarié, alors que la cotisation maladie est déclarée.

Toute déclaration de cotisation légale entraîne obligatoirement une déclaration de rémunérations associées. Vous devez donc renseigner la rémunération dans le bloc « Rémunération – S21.G00.51 ».

### Comment déposer la DSN corrigée ?

En cas d'erreur déclarative (omission de déclaration) ou connaissance d'une information post date de clôture de la paie, il convient de régulariser la situation soit via une DSN « annule et remplace », soit dans la DSN du mois suivant.

Pour rappel, l'envoi d'une DSN « annule et remplace » n'est accepté que jusqu'à la veille de la date d'échéance de dépôt de la DSN mensuelle (5 ou 15 du mois). Si cette date est dépassée, la régularisation ne pourra intervenir que dans la DSN mensuelle du mois suivant.

La régularisation de cette anomalie doit être est apportée dans la DSN du mois M+1, où le bloc « Rémunération – S21.G00.51 » est corrigé de manière différentielle, et est rattaché au bloc « Versement individu – S21.G00.50 » du mois courant. En cas de difficulté pour appliquer ces modalités nous vous invitons à contacter votre Editeur de Logiciel de Paie (ou son mandataire).

Si l'absence de la rémunération est justifiée, vous n'avez aucune action à effectuer. Exemple : assiette forfaitaire déclarée pour les élèves justifiant l'absence de rémunération.

### Lien(s) utile(s)

Déposer une DSN